

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 590

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 19 BIS

I. – À la fin de l’alinéa 14, substituer à la référence :

« L. 5121-29-1 »,

la référence :

« L. 5121-29-2 ».

II. – En conséquence, à la fin l’alinéa 16, substituer à la référence :

« L. 5121-29-1 »,

la référence :

« L. 5121-29-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d’erreur matérielle